

16^e Semaine de mobilisation de l'ADMD

Du 14 au 22 mai 2022

*Stop aux lois de consensus qui n'apportent que la mollesse,
l'immobilisme et le renoncement ; il faut sortir de l'impasse...*

Du 14 au 22 mai 2022, les près de 76 000 adhérents de l'Association pour le Droit de Mourir dans la Dignité seront mobilisés pour porter la revendication qui est la leur - et celle de plus de 90% des Français - en faveur d'une loi de liberté qui permette à chacun, dans le respect des consciences et des volontés, de rester maître de son propre parcours de fin de vie.

Selon [le dernier sondage réalisé par l'Ifop](#) :

- 94% des Français approuvent le recours à l'euthanasie (93% en avril 2021)
- 89% des Français sont favorables à l'autorisation du suicide assisté (89% en avril 2021)

Les Français sont prêts et les députés de la XV^e législature (2017/2022) l'étaient aussi.

Le président de la République nouvellement élu - favorable « à titre personnel » à une loi sur la fin de vie qui s'inspire de la loi belge - s'est engagé officiellement en faveur d'une Convention citoyenne pour faire de la fin de vie le grand sujet de société de ce quinquennat.

Les Français souffrent aujourd'hui d'une loi sur la fin de vie qui ne respecte pas la démocratie sanitaire en ne rendant pas les directives anticipées opposables, néglige toutes les personnes atteintes de maladies neurodégénératives pour lesquelles elle reste muette et ne propose comme seule solution pour hâter la mort que de provoquer une insuffisance rénale sévère à la suite de la dénutrition totale et de la déshydratation partielle. Résultat, on meurt mal en France ; et de plus en plus de Français cherchent à aller en Suisse ou en Belgique pour être certains de bien mourir.

Une nouvelle loi - qui ne sera pas, comme la loi Claeys-Leonetti de 2016 ou comme la loi Leonetti de 2005, une loi du consensus - devra être votée par le Parlement. On l'a vu, le consensus n'apporte que la mollesse, l'immobilisme et le renoncement. Il faut sortir de l'impasse de la sédation, mettre le patient au cœur de toute décision qui le concerne et faire voter une loi de liberté qui emporte l'adhésion de presque l'unanimité des Français.

Ce matin, le secrétaire général de l'ADMD, Yoann Brossard, a présenté le tout nouveau [site d'information participatif pour les élections législatives](#) de l'association auquel tous les Français sont appelés à contribuer. Il permettra à chaque citoyen de voter pour son candidat, connaissance prise de sa position relative à la libre détermination en fin de vie. Le président de l'ADMD, Jonathan Denis, le rappelle : « L'ADMD est une association non partisane. Elle ne lance pas d'appel à voter et se félicite de regrouper des personnes de tous les horizons. »